

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES**

La réunion a débuté le 5 juin 2025 à 19h00 sous la présidence du Président, Monsieur MAINSANT François.

**Membres présents :**

Monsieur BONNET Jacques, Monsieur BONNET Marcel, Madame BOUCAU Natacha, Madame BOULOUY Catherine, Monsieur BOUVEROT Roland, Monsieur CARBONI Christian, Madame CHOCARDELLE Brigitte, Monsieur COLLART François, Monsieur COLMART Francis, Monsieur DEGRAMMONT Jean Marie, Monsieur GALICHET Jean Luc, Monsieur GIBONI Arnaud, Monsieur HEINIMANN Didier, Monsieur HERMANT Jacky, Madame HUVET Odile, Madame LAURENT Marie Claire, Monsieur MAINSANT François, Monsieur OUDIN Jean Noël, Madame PAQUOLA Antonia, Madame PERSON Valérie, Madame TOURNEUR Laurence

**Membres absents représentés :**

Madame BAUDIER Sabine Pouvoir donné à M COLLART François  
Monsieur CHAPRON Alain Pouvoir donné à M BONNET Jacques  
Monsieur GREGOIRE Patrick Pouvoir donné à M HEINIMANN Didier  
Monsieur SOUDANT Olivier Pouvoir donné à Mme PERSON Valérie

**Membres excusés :**

Madame FAKATAULAVELUA Aurélie, Madame FRANCART Nathalie, Monsieur GERARD Olivier, Madame GILHARD Murielle, Monsieur GOURNAIL Laurent, Monsieur JESSON Jacques, Madame MORAND Valérie, Monsieur PERARD Antoine, Monsieur ROSE Mickaël, Madame SALUAUX Magali

Secrétaire de séance : Madame Odile HUVET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2025\_30 - Projet de béguinage à Suippes – Proposition de candidature à manifestation d'intérêt de la Région Grand Est intitulé « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est »

2025\_31 - Avis de la Communauté de Communes de la Région de Suippes sur le projet de modification du SRADDET de la Région Grand Est

- Questions diverses

---

**2025\_30 - Projet de béguinage à Suippes – Proposition de candidature à manifestation d'intérêt de la Région Grand Est intitulé « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est »**

Dans le cadre du Pacte pour les ruralités, la Région Grand Est a lancé en décembre 2024 un Appel à manifestation d'intérêt intitulé « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est ». Ce dernier vise à soutenir des expérimentations de béguinage allant plus loin dans leurs modèles de fonctionnement que ceux connus actuellement en Grand Est en intégrant des innovations concernant : le logement, les locaux communs, la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, la prise en charge de la santé mentale des habitants, le fonctionnement général du béguinage.

Les trois projets qui seront retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un soutien financier renforcé de la Région Grand Est au côté de l'Union européenne au titre du FEADER d'un montant maximal de 2,32 millions d'euros.

Cet AMI est d'autant plus opportun pour le territoire de la Région de Suippes que la Communauté de Communes élabore depuis 2021 un projet de béguinage au cœur de Suippes.

### **La Région de Suippes, territoire engagé dans l'amélioration du parcours résidentiel des seniors**

Face aux multiples enjeux liés au vieillissement de sa population, la Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS) et ses partenaires (commune de Suippes, Etat, Région, Département) se sont en effet engagés de longue date dans l'amélioration de la qualité de vie et du parcours résidentiel des seniors avec notamment la présence de:

- L'EHPAD Pierre Simon à Suippes ;
- La maison de santé pluridisciplinaire à Suippes ;
- Le CLIC ;
- L'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH).

Aussi, la Communauté de Communes élabore depuis 2024 son Contrat Local de Santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et améliorer la santé pour tous les habitants dont le public senior.

### **Le béguinage, forme d'habitat répondant au besoin de la Région de Suippes**

Pour proposer à ses habitants une alternative intermédiaire entre le domicile classique diffus et la structure médicalisée comme l'EHPAD, la CCRS a réalisé en 2021-2022 une étude d'opportunité pour qualifier et quantifier les besoins en logements seniors de type béguinage. La mobilisation particulièrement importante d'habitants et de partenaires dans la démarche a permis d'identifier un besoin de 15 logements dédiés principalement aux personnes modestes.

### **Un projet de béguinage inscrit dans le projet urbain de revitalisation de Suippes**

La réalisation en 2022-2023 d'une étude de revitalisation du centre-bourg, en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), a priorisé le site d'implantation du futur béguinage au cœur de Suippes, dans une logique de sobriété foncière par la reconversion d'une friche. En proximité directe des principaux équipements du centre-ville, le site permettra une desserte facile de la maison de santé, de la pharmacie, des commerces alimentaires, des sites culturels et des services publics.

En 2024, la CCRS et la commune de Suippes ont donc souhaité conventionner avec l'EPFGE pour acquérir le foncier et aménager le futur béguinage. C'est la CCRS qui assurera l'exploitation du béguinage.

### **La co-construction comme cadre d'élaboration du projet de béguinage**

La programmation d'aménagement du béguinage, de son projet de vie sociale et partagée a été élaborée à l'aide d'une large concertation des seniors et des acteurs médico-sociaux

du territoire au travers d'une démarche d'Assistance à maîtrise d'usage (AMU) menée entre janvier et mai 2025.

### **Le programme d'aménagement du béguinage**

Comprenant la conservation et réhabilitation de bâtiments à qualité patrimoniale et la construction de nouveaux bâtiments autour d'un grand jardin collectif, le programme d'aménagement du béguinage vise à la création de 14 logements seniors dont 1 T1bis, 10 T2 et 3 T3.

A ces 14 logements accessibles en rez-de-chaussée, il propose en plus 3 logements situés en R+1 qui ont vocation d'accueillir des habitants plus jeunes. Chaque logement propose une ou deux chambres. Les salles d'eau sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans tous les logements seniors. Les espaces de circulation dans les logements sont adaptés à la perte d'autonomie. Chaque logement dédié aux seniors dispose d'espaces extérieurs privatifs. Des solutions d'équipements du béguinage sont prévus afin d'assurer la santé des seniors résidents.

Le futur béguinage intègre également la création d'une salle commune de convivialité équipée d'une cuisine, d'un studio réservé aux proches des futurs résidents et d'un bureau polyvalent. Le programme propose également une offre de stationnement.

La configuration du béguinage privilégiera des procédés et matériaux respectueux de l'environnement afin d'assurer le bien-être des seniors, la durabilité du bâtiment et des économies financières.

### **Le projet de vie sociale et partagée du béguinage**

Le projet de vie sociale et partagée permet de faire émerger les grands principes de fonctionnement du lieu en évoquant le quotidien des futurs résidents. Les valeurs partagées au sein du futur béguinage seront articulées autour de : l'entraide, le soutien moral et physique, la confiance et le respect, le juste équilibre entre le bien-être collectif et individuel, la convivialité partagée et enfin la sécurité.

L'ouverture au territoire est également recherchée, notamment par les liens qui existent déjà avec les associations locales et les services présents sur la commune. Le lien intergénérationnel est souhaité, ainsi que l'ouverture vers les autres, notamment dans le cadre de transmission de savoirs et de savoir-faire.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Grand Est pour soutenir le déploiement de lieux de vie collectifs des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est,

**CONSIDERANT** les éléments de programmation susvisés,

**CONSIDERANT** que le projet de béguinage à Suippes présente des atouts et remplit les critères de sélection de l'AMI,

**OUÏ** l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la candidature de la Communauté de Communes à l'Appel à manifestation d'intérêt de la Région Grand Est intitulé « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est »,

**AUTORISE** le Président à déposer la candidature, à lancer l'ensemble des procédures relatives au projet (marchés publics de maîtrise d'œuvre, sollicitation des financements) et à signer tous les documents y afférant.

**2025\_31 - Avis de la Communauté de Communes de la Région de Suippes sur le projet de modification du SRADDET de la Région Grand Est**

Par courrier en date du 28 février 2025, reçu le 17 mars 2025, la Communauté de Communes de la Région de Suippes a été sollicitée par la Région Grand Est sur le projet de SRADDET modifié, en sa qualité de personne publique associée, conformément à l'article L.4251-9 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, la Communauté de Communes souhaite formuler les observations suivantes.

La Communauté de Communes soutient la démarche de modification du SRADDET visant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de la Région Grand Est.

En revanche, elle souhaite alerter sur l'insuffisance des enveloppes de consommation foncière attribuées pour répondre aux besoins identifiés en matière de développement économique.

En effet, plusieurs entreprises implantées sur le territoire, notamment dans les secteurs agro-alimentaire, logistique et industriel, ont exprimé des besoins clairs en foncier à court et moyen termes pour pouvoir se maintenir, se moderniser ou se développer.

Dans le respect de la loi "Climat et Résilience" fixant l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), une enveloppe "cible" de consommation d'ENAF a été attribuée par le SRADDET modifié, au titre de la règle 16, pour le territoire du SCOT du Pays de Châlons.

La répartition qu'elle pourrait engendrer, entre les trois EPCI le composant, est très en deçà des besoins fonciers recensés à l'échelle de la Communauté de Communes et évoqués plus haut. Ce manque de capacité foncière représente un frein concret au développement, à la diversification économique, à la création d'emplois et à l'attractivité du territoire, dans un contexte où la revitalisation des territoires ruraux et centralités rurales comme Suippes est une ambition affirmée par la Région. Aussi, il contraint la stratégie de reconquête de la souveraineté industrielle nationale.

En conséquence, et en considération des assouplissements réglementaires quant à l'objectif ZAN, il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis défavorable sur le projet de modification du SRADDET.

Le Conseil Communautaire demande qu'une révision de la méthode de territorialisation des enveloppes de consommation foncière soit engagée, afin de mieux prendre en compte les dynamiques et besoins économiques du territoire.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.4251-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le statut de personne publique associée de la Communauté de Communes au projet de SRADDET modifié,

**CONSIDERANT** la sollicitation par courrier de la Région Grand Est sur le projet de SRADDET modifié, en date du 28 février 2025, reçu le 17 mars 2025,

**OUÏ** l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**EMET** un avis défavorable au projet de modification du SRADDET, notamment sur les objectifs fonciers de développement économique, à moins que des réponses soient apportées aux remarques formulées.

**AUTORISE** le Président à transmettre par courrier au Président de la Région Grand Est l'avis défavorable au projet modifié de SRADDET.

**Questions diverses**

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 20h00.